



## Mission politique agricole

Réunion du 20 septembre 2024

Date de convocation : 12 septembre 2024

Délibération N° 1

## DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE REPLANTATION/COMPLANTATION DE CEPS DE VIGNE 2024

Attribution de subventions 2024

**Président :** Sébastien MARTIN

**Membres présents :** AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s) :** André ACCARY, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Carole CHENUET, Evelyne COUILLEROT, Jean-Patrick COURTOIS, Michel DUVERNOIS, Jean-Marc HIPPOLYTE, Sébastien JACQUARD, Cécile MARTELIN, Marie-France MAUNY, Viviane PERRIN, Christine ROBIN

André ACCARY a donné pouvoir à Sébastien MARTIN, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Carole CHENUET à Patrick DESROCHES, Evelyne COUILLEROT à Jean-Luc FONTERAY, Jean-Patrick COURTOIS à Hervé REYNAUD, Michel DUVERNOIS à Nathalie DAMY, Jean-Marc HIPPOLYTE à Elisabeth LEMONON, Sébastien JACQUARD à Aline GRUET, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Marie-France MAUNY à Thierry DESJOURS, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Claude CANNET.

## LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le régime cadre SA. 107520 "Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire" autorisé par la Commission européenne le 30 novembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 mai 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le dispositif de soutien à la replantation de ceps de vigne pour raisons climatiques ou sanitaires,

Vu la délibération du 23 septembre 2022 aux termes de laquelle la Commission permanente a adopté le règlement d'intervention du dispositif,

Vu la délibération du 29 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la convention avec la Région relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la période 2023-2027 ;

Vu la délibération du 28 mars 2024 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la prolongation du dispositif et son règlement,

Vu la délibération du 17 mai aux termes de laquelle la Commission permanente a attribué une première série d'aides à 13 bénéficiaires pour un montant total d'aides de 29 113 €,

Vu la délibération du 14 juin aux termes de laquelle la Commission permanente a attribué une deuxième série d'aides à 11 bénéficiaires pour un montant total d'aides de 22 586 €,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les demandes déposées de fin avril à début juillet 2024 par 11 exploitations souhaitant bénéficier du dispositif de soutien aux investissements de replantation /complantation de ceps de vigne,

### Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements de replantation/complantation de ceps de vigne pour 11 dossiers déposés, représentant un montant total d'aide de 20 992 €, dont le détail est joint en annexe.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Adaptation au changement climatique », l'autorisation de programme et l'opération « Réhabilitation du potentiel viticole face aux changements climatiques », les articles 20422 et 20432.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

### Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le - 2 OCT. 2024

Publié ou Notifié le - 3 OCT. 2024

Affiché le *Publié le* - 4 OCT. 2024

Aide à la replantation des vignes suite à maladies ou accidents climatiques  
Commission permanente du 20 septembre 2024

Numéro	date de la demande	Commune	Nom Canton	Tiers	Nombre de pieds	Flavescence dorée	Bois noir	Accidents climatiques	Somme éligible €	Taux du dossier	Montant de l'aide attribuée €
1	26/04/2024	CULLES LES ROCHES	GIVRY		926	OUI	OUI	OUI	6 573 €	30%	1 972 €
2	03/05/2024	DAVAYE	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		3325	NON	NON	OUI	12 631 €	30%	2 500 €
3	03/05/2024	SOLOGNY	HURIGNY		794	NON	OUI	NON	3 592 €	30%	1 078 €
4	12/05/2024	SOLUTRE POUILLY	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		2950	NON	OUI	OUI	13 288 €	30%	2 500 €
5	14/05/2024	VERZE	HURIGNY		2700	NON	OUI	NON	12 082 €	30%	2 500 €
6	15/05/2024	SOLOGNY	HURIGNY		3000	NON	OUI	NON	13 408 €	30%	2 500 €
7	21/05/2024	MACON	MACON-1		750	OUI	OUI	OUI	3 391 €	30%	1 017 €
8	23/05/2024	CLESSE	HURIGNY		1100	NON	OUI	NON	5 940 €	30%	1 782 €
9	31/05/2024	BERZE LA VILLE	HURIGNY		102	NON	OUI	OUI	477 €	30%	143 €
10	25/06/2024	CLESSE	HURIGNY		5000	NON	OUI	NON	27 000 €	30%	2 500 €
11	03/07/2024	DAVAYE	LA CHAPELLE DE GUINCHAY		3000	NON	OUI	OUI	14 490 €	30%	2 500 €
					<b>23 647</b>				<b>112 872,16</b>		<b>20 992</b>